



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE DE L'AIN**

Bourg-en-Bresse, le 12 avril 2021

Direction des collectivités et de l'appui territorial  
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des  
installations classées

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE  
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Projet :** Revamping de la colonne D320

**Localisation :** Allée des Pins – 01150 SAINT-VULBAS

**Pétitionnaire :** Société SPEICHIM PROCESSING

**L'autorité environnementale a reçu le dossier le :** 8 avril 2021

**L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 13 mai 2021.**

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète  
Pour la préfète et par délégation,  
le chef de bureau,



Charles BROZILLE